

COMPTE-RENDU

BUREAU DU 28 JUIN 2016

POINT 1 – AMENAGEMENT RURAL / EAU / ASSAINISSEMENT

1) Attribution des subventions assainissement non collectif

Accord du Bureau à l'unanimité pour attribuer les subventions accordées aux particuliers dans le cadre du dispositif d'aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif pour un montant total de 2 000 € (subvention critères sociaux).

POINT 2 – ADMINISTRATION GENERALE

1) Acquisition de fournitures et matériels de bureau : convention de groupement de commandes et autorisations de signature du marché

Accord du Bureau à l'unanimité pour constituer un groupement de commandes entre :

- La Roche-sur-Yon Agglomération
- la Ville de La Roche-sur-Yon
- le CCAS de La Roche-sur-Yon
- la Commune de Mouilleron-le-Captif
- le CCAS de Mouilleron-le-Captif
- la Commune de Venansault

dans le but de conclure un marché relatif à l'acquisition de fournitures et matériels de bureau afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces fournitures.

POINT 3 – HABITAT

1) Subventions habitat privé

Accord du Bureau à l'unanimité pour :

- attribuer **76 subventions, dont le total s'élève à 155 043 €**, réparties comme suit :

- Cadre de Vie : 5 demandes pour un montant de 4 700 € ;
- Handilog : 18 demandes pour un montant de 34 010 € ;
- Qualit'hab Propriétaires Bailleurs : 4 demandes pour un montant de 25 051 € ;
- Qualit'hab Propriétaires Occupants : 11 demandes pour un montant de 34 282 € ;
- FART : 18 demandes pour un montant de 9 000 € ;
- Eco-accession : 20 demandes pour un montant de 48 000 €.

➤ rejeter :

- le dossier N° CV 018-2016, demande de subvention Cadre de Vie, au motif que les ressources du demandeur dépassent les plafonds en vigueur,
- le dossier N° QPO 029-2016, demande de subvention Qualit'hab Propriétaires Occupants, au motif que le projet ne permet pas d'atteindre le gain énergétique requis mais refus du demandeur de réaliser les travaux complémentaires ;

➤ procéder au retrait de la subvention N° EA 077-2015, subvention Eco Accession accordée en 2015, à la demande du bénéficiaire au motif que le projet n'a pas abouti ;

➤ procéder aux retraits des subventions :

- N° HA8-2013 pour forclusion, subvention Handilog accordée en 2013, au motif que les travaux n'ont pas été réalisés dans le délai imparti (3 ans) et que le bénéficiaire demande l'annulation de son dossier,
- N° HA1-2013 pour forclusion, subvention Handilog accordée en 2013, au motif que les travaux n'ont pas été réalisés dans le délai imparti (3 ans),
- N° CV14, subvention Cadre de Vie accordée en 2012, au motif que les travaux ont débuté avant le dépôt du dossier ;

➤ prononcer l'exonération de reversement de la subvention QPO 057-2014, subvention Qualit'hab Propriétaires Occupants (revente du bien avant la fin de la période d'engagement de 6 ans), au motif de la situation personnelle et financière du ménage.

➤ annuler des subventions accordées dans le cadre des anciens dispositifs :

- dossiers N°ER1791 et N° ER2078, au motif que les travaux réalisés ne permettent pas de bénéficier des subventions ;
- dossiers N°ER2051, N°FC155, N°5-complément Anah, N°42-complément Anah, N°78-complément Anah, au motif que les projets ont été annulés par les demandeurs.

POINT 4 – TRANSPORT

1) Transport urbain : maintien de la grille tarifaire

Accord du Bureau à l'unanimité pour le maintien des tarifs du réseau Impulsyon à la mise en œuvre des services du réseau d'hiver soit à partir du 22 août 2016.

2) Attribution de l'aide au transport scolaire pour l'année scolaire 2015/2016

Accord du Bureau à l'unanimité pour rendre :

- un avis favorable aux 37 demandes d'aides dont le montant s'élève à 5 512,85 € TTC,
- un avis défavorable à 4 demandes au vu des règles retenues en matière d'aide au transport.

POINT 5 - ECONOMIE

1) Vente d'une parcelle sur la zone Belle Place 1 (La Roche-sur-Yon) à la société OL IMMO (Jarny)

Accord du Bureau à l'unanimité pour vendre à la Société OL IMMO 623 m² de terrain situés sur la Zone de Belle Place 1 à la Roche-sur-Yon au prix estimé de 12 042.59 € HT, soit 19.33 € HT du m².

2) Vente d'une parcelle sur la zone Parc Eco 85 (La Roche-sur-Yon) à l'entreprise PROLASER

Accord du Bureau à l'unanimité pour vendre à l'entreprise PROLASER 24 090 m² de terrain situés sur la Parc Eco 85 à la Roche-sur-Yon au prix estimé de 469 755 € HT soit 19.50 € HT du m².

3) Vente d'une parcelle sur la zone Artipole (La Ferrière) à l'entreprise ISOL'HABITAT 85

Accord du Bureau à l'unanimité pour vendre à l'entreprise ISOL'HABITAT 85, 1 876 m² de terrain situés sur la zone Artipôle à la Ferrière au prix estimé de 32 060.84 € HT soit 17.09 € HT du m².

4) Marché subséquent – boulevard Joseph Cugnot – requalification de la voirie

Accord du Bureau à l'unanimité pour attribuer le marché de travaux pour la requalification de voirie, à l'entreprise Colas (85000 La Roche-sur-Yon), pour un montant de 254 200,00 € HT (offre de base après négociation).

POINT 6 – TOURISME / EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET CULTURELS

1) Fixation de tarifs pour l'utilisation du Manège (Saison 2016-2017)

Accord du Bureau à l'unanimité pour approuver la nouvelle tarification 2016/2017 du Manège à compter du 1^{er} septembre 2016.

POINT 7 – EQUIPEMENTS SPORTIFS

1) Tarification des équipements sportifs pour la période 2016/2017 (1er juillet 2016 au 30 juin 2017) complexe ARAGO et piscine SUD

Accord du Bureau à l'unanimité pour approuver la nouvelle tarification 2016/2017 du complexe Arago et piscine SUD à compter du 1^{er} juillet 2016.